

Article 1

Le SIJ, structure jeunesse municipale Jeunesse, labélisée Information Jeunesse, propose un service gratuit de mise en relation baby-sitting entre les parents et les jeunes, dans le cadre de ses missions d'information et d'aide aux jeunes.

Le SIJ centralise les coordonnées et disponibilités des jeunes proposant leurs services de baby-sitting et éventuellement d'aide aux devoirs qui sont consultables par les parents.

Le service de mise en relation baby-sitting a pour seul objectif de faciliter la mise en relation des parents en recherche de garde d'enfants avec des jeunes en recherche de jobs.

En aucun cas le service de mise en relation baby-sitting n'a pour vocation d'assurer une médiation d'ordre juridique ou de se porter garant de la qualité des services proposés par les jeunes.

Article 2

Le service de mise en relation baby-sitting s'adresse aux jeunes sartrouillois de 16 à 25 ans qui souhaitent garder des enfants de manière occasionnelle ou régulière, durant l'année scolaire.

Article 3

Pour bénéficier du service de mise en relation baby-sitting, les jeunes doivent s'acquitter de quelques démarches :

- Remplir la fiche de candidat
- Prendre connaissance du règlement intérieur et accepter le règlement en le signant (signature des jeunes et des parents pour les mineurs)

Article 3 (bis)

Pour bénéficier du service de mise en relation baby-sitting, les parents doivent s'acquitter de quelques démarches :

- Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer

Article 4

L'actualisation des informations (coordonnées, disponibilités,) est sous la responsabilité des jeunes qui doivent signaler tout changement au SIJ.

Article 5

L'inscription est valable une année scolaire (septembre à août). Chaque jeune est responsable de sa réinscription ou non l'année suivante. L'inscription est possible tout au long de l'année.

Article 6

La ville n'est en aucun cas l'employeur des jeunes, aucun contrat ne lie la ville à ces derniers. La ville n'a aucun regard sur les compétences et qualifications des jeunes. Les parents sont seuls responsables de leur sélection et de leurs recrutements.

Article 7

La ville n'intervient pas dans la définition des termes de contrat entre les parents et les jeunes.

Tout litige intervenant entre parents et baby-sitters **devra être réglé directement entre les deux parties concernées.**

La ville ne saurait être tenue responsable en cas d'accident intervenu lors d'une garde d'enfant.

Article 8

L'usage des coordonnées des jeunes est à des fins uniquement de recherche de baby-sitter et la non communication des coordonnées des jeunes. En référence à la loi sur les protections des données personnelles.

Le non-respect de ce règlement intérieur entraînerait le retrait et/ou l'interdiction de s'inscrire au service baby-sitting.

Acception du présent règlement Pour les jeunes majeur	
Nom	Prénom
	À Sartrouville, le
	Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »
Acception du présent règlement Responsable légal si jeune mineur	
Nom	Prénom
Nom et prénom du mineur :	
	À Sartrouville, le
	Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

OU 2^e règlement

Famille / parents à la recherche de baby-sitter	
Nom	Prénom
	À Sartrouville, le
	Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier par la Commune de Sartrouville afin d'assurer le respect par les parties du règlement du service de mise en relation baby-sitting. Elles sont collectées par le Bureau Information Jeunesse de la ville et sont destinées à ce service et au service Communication. Elles sont conservées pendant 1 an. La base juridique du traitement est le contrat.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, d'effacement ou de portabilité en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.